

Décrets envoyés aux départements par le Ministère de l'Intérieur au 21 floréal, en annexe de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux départements par le Ministère de l'Intérieur au 21 floréal, en annexe de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 225;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26555_t1_0225_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

PIÈCE ANNEXE

[Décret envoyé aux départ^{ts} par le M. de l'Intérieur, 21 flor. II] (1).

DATES des DÉCRETS.	TITRE DES DÉCRETS	DÉPARTEMENTS auxquels l'envoi à été fait	OBSERVATIONS
Germinal .. 29. 2333.	Il n'y a point eu de décret à adresser le 20 floréal aux départements. Décret qui ordonne le brûlement des herbes qui ne servent ni à la nourriture des animaux, ni aux usages domestiques ou ruraux.	A tous les Dép ^{ts} .	

P.c.c. : VIRET.

(1) C 301, pl. 1075, p. 30.